



---

## Conseil de sécurité

### **Vote sur la résolution « Tolerance and International Peace and Security »**

New York, le 14 juin 2023

Déclaration après le vote de la Suisse

---

Madame la Présidente,

La Suisse remercie les Émirats arabes unis et le Royaume-Uni pour leurs efforts afin de parvenir à un texte acceptable pour tous.

La Suisse reconnaît que les discours de haine, la discrimination, l'intolérance et l'extrémisme violent sont des aspects pertinents dans le contexte des conflits et de leur prévention. Ainsi, dans un esprit de compromis et de consensus, nous avons voté en faveur de la résolution. Néanmoins, nous aimerions faire part des éléments suivants pour clarifier notre position:

La Suisse condamne toute forme de discrimination, d'intolérance et d'incitation à la haine ou à la violence. En parallèle, la Suisse accorde la plus grande importance au respect du droit international des droits humains, y compris la liberté d'expression, en ligne et hors ligne. La liberté d'expression - qui constitue une priorité de la politique étrangère de la Suisse en matière de droits humains - est la pierre angulaire de toute société pluraliste et inclusive. Nous défendons fermement la position que les États doivent garantir que toutes les voix, même les plus critiques, puissent être exprimées dans leurs sociétés. La liberté d'expression n'autorise néanmoins nullement à tenir des propos discriminatoires ou racistes qui portent atteinte à la dignité humaine.

L'approche du texte à l'égard de « l'extrémisme » a fait l'objet d'intenses discussions et était d'une importance particulière pour la Suisse. Nous réitérons notre préoccupation que le terme « extrémisme » sans le mot « violent » laisse place à une interprétation large qui pourrait être utilisée de manière arbitraire contre des individus et des groupes exerçant leur libertés d'expression et d'opinion. C'est la raison pour laquelle la Suisse a fait en sorte que ce terme soit suffisamment contextualisé et que les droits humains soient ancrés dans le texte. Par ailleurs, nous insistons sur le fait que le mot « extrémisme » doive qualifier une action et non des idées.

À cet égard, nous regrettons que cette résolution n'inclue pas de références plus fortes aux droits de l'homme, notamment au Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

De plus, tout au long des négociations, la Suisse s'est investie pour que toutes les références aux droits des femmes, à l'égalité des genres ainsi qu'à l'agenda "Femmes, paix et sécurité" reflètent les normes les plus élevées et les plus récentes établies par les résolutions de ce Conseil. Nous déplorons que certaines propositions n'aient pas été retenues et appelons à ne pas remettre en cause les progrès obtenus ces dernières années sur le cadre juridique international et le langage convenu relatif aux droits des femmes et à l'égalité des genres.

Enfin, nous rappelons l'importance de s'attaquer à la discrimination sous *toutes* ses formes. Nous appelons tous les États à respecter l'obligation de non-discrimination et à renforcer leur engagement en vue de créer une société dans laquelle toutes et tous sont libres et égaux en droits et dans laquelle personne n'est laissé pour compte, y compris celles et ceux qui sont touchés par des formes croisées ou multiples de discrimination.

Selon nous, il est clair que c'est dans cet esprit de conformité avec le droit international, en particulier le droit international des droits humains, que cette résolution sera interprétée et mise en œuvre.

Je vous remercie.

---

*Unofficial English translation*

Madam President,

Switzerland thanks the United Arab Emirates and the United Kingdom for their efforts to achieve a text acceptable to all.

Switzerland recognises that hate speech, discrimination, intolerance and violent extremism are relevant aspects in the context of conflicts and their prevention. In a spirit of compromise and consensus, we therefore voted in favour of the resolution. Nevertheless, we would like to make the following points to clarify our position:

Switzerland condemns all forms of discrimination, intolerance and incitement to hatred or violence. At the same time, Switzerland attaches the utmost importance to respect for international human rights law, including freedom of expression, both online and offline. Freedom of expression - a priority of Switzerland's foreign policy on human rights - is the cornerstone of any pluralistic and inclusive society. We firmly defend the position that States must guarantee that all voices, even the most critical ones, can be expressed in their societies. However, freedom of expression in no way authorises discriminatory or racist comments that undermine human dignity.

The text's approach to "extremism" was the subject of intense discussion and was of particular importance to Switzerland. We reiterate our concern that the term "extremism" without the word "violent" leaves room for a broad interpretation that could be used arbitrarily against individuals and groups exercising their freedom of expression and opinion. This is why Switzerland has ensured that the term

is sufficiently contextualised and that human rights are anchored in the text. We would also like to stress that the word "extremism" should be used to describe actions and not ideas.

In this respect, we regret that this resolution does not include stronger references to human rights, in particular the International Covenant on Civil and Political Rights.

Furthermore, throughout the negotiations, Switzerland worked to ensure that all references to women's rights, gender equality and the "Women, Peace and Security" agenda reflected the highest and most recent standards established by Security Council resolutions. We deplore the fact that certain proposals have not been retained and call for the progress made in recent years on the international legal framework and the agreed language on women's rights and gender equality not to be called into question.

Finally, we reiterate the importance of tackling discrimination in all its forms. We call on all States to respect the obligation of non-discrimination and to strengthen their commitment to creating a society in which all are free and equal before the law and in which no one is left behind, including those affected by intersecting or multiple forms of discrimination.

In our view, it is clear that it is in this spirit of compliance with international law, in particular international human rights law, that this resolution will be interpreted and implemented.

Thank you